

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Feuille du département du Rhône.

Bureau petite rue Longue, 1.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Italie. Détails importants sur la fuite du Pape. Proclamation du ministère romain. Lettre du Pape avant son départ. — Autriche. Situation de Vienne. La fameuse récompense donnée aux généraux Autrichiens. — Espagne. Combat entre les troupes royalistes et les troupes Montémolinistes. Le nombre considérable des tués et des blessés. — Importante arrestation d'un membre du Conseil général. — Assemblée nationale. Discussion du budget de 1848. Interpellations de M. Joly au sujet des affaires d'Espagne. Réponse du gouvernement. — Nouvelles locales. La grande réunion qui a eu lieu à la rotonde. L'événement arrivé à la montée du Garrillan. Suicide d'un garde mobile. Ce qui doit avoir lieu aux Brotteaux.

Détails sur la fuite du Pape.

Au moment où nous traçons les lignes suivantes, la plus grande incertitude règne encore sur l'arrivée de Pie IX, et même sur le point où il se trouve.

Le *Moniteur* contient même une rectification de laquelle il semblerait résulter que la nouvelle du départ de Pie IX est au moins prématurée.

« C'est par erreur, dit la feuille officielle, qu'un journal (le *Moniteur du soir*) annonçait hier que le Pape avait été obligé de quitter Rome. Le Gouvernement a reçu, en date 25 courant, à deux heures du soir, la dépêche télégraphique suivante :

« Civita-Vecchia, 25.

« Rome est calme. Le nouveau ministère a publié son programme et a pris la direction des affaires. « M. Mamiani arrive ce soir de Florence »

Le *Moniteur* ajoute :

« Les nouvelles étrangères ne devront être considérées comme officielles que quand elles seront insérées au *Moniteur universel*, ou suivies, dans les autres journaux, de ces mots : *Communication du Gouvernement.* »

Toute cette rectification est elle-même d'une fâcheuse légèreté, et l'on ne voit guère comment une dépêche de Civita-Vecchia, du 25, peut infirmer la nouvelle d'un événement qui aurait eu lieu à Rome, le 25.

La fuite, et non l'expulsion du Pape, est, du reste, un fait aujourd'hui positif. La nouvelle se trouve confirmée par des voyageurs arrivés hier à Lyon, et qui ont été témoins des événements.

Les documents officiels que publient les journaux de Marseille du 30, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard, puisqu'il s'agit des déclarations officielles du gouvernement romain, et d'une lettre, rendue publique, de Pie IX lui-même.

Ce qui reste encore dans le doute, c'est que le Pape soit parvenu à quitter ses Etats et à se réfugier sur un bâtiment français.

Voici du reste la proclamation que le ministère romain a publié à l'occasion de la fuite du Pape. On remarque sous cette apparente audace une véritable alarme. A qui la faute? Ils l'ont voulu!

« Le pape, poussé par de sages conseils, a quitté Rome cette nuit. Dans un moment aussi solennel, le ministère ne manquera pas aux devoirs que lui imposent le salut de la patrie et la confiance qui lui a été accordée par le peuple.

« Toutes les dispositions sont prises pour le maintien de l'ordre et pour sauvegarder la vie et les intérêts des citoyens.

« Une commission va être immédiatement constituée en permanence, pour punir, avec toute la rigueur des lois, quiconque oserait attenter à l'ordre public ou à la vie des citoyens.

« Toutes les troupes et toutes les gardes nationales se tiennent en armes dans leurs quartiers respectifs, prêtes à accourir au premier ordre.

« Le ministère, uni à la chambre des représentants et au Sénat romain, prendra désormais toutes les mesures que lui commanderont les circonstances.

« Romains, fier-vous à nous! Restez dignes du nom que

vous portez, et répondez par la grandeur d'âme aux calomnies de vos ennemis!

« Rome, 25 novembre, 1848.

« C. E. MUZZARELLI, président, GIUS GALLETI, GIUS LUNATI, STERBINI, P. CAMPELLO, G. B. SERENI. »

Le bruit s'est répandu, hier soir, que le pape était arrivé dans la journée à Toulon.

Avant de quitter sa capitale, Pie IX a écrit au marquis Sacchetti, une lettre dont le gouvernement a cru devoir donner connaissance à la population. La pièce suivante a été en conséquence publiée :

« Romains,

« Le ministre de l'intérieur considère comme un devoir de publier l'autographe que sa Sainteté a adressé à M. le marquis Jérôme Sacchetti, l'un de ses officiers, et communiqué par ce dernier au ministre lui-même.

« Marquis Sacchetti, nous confions à votre prudence et à votre honnêteté bien connue, le soin de prévenir de notre départ le ministre Galetti; en engageant lui et tous les autres ministres, non seulement à garantir les édifices, mais bien plus encore les personnes qui nous sont attachées et qui ignorent complètement comme vous, notre résolution. Mais si nous montrons cette sollicitude pour vous et pour les gens de notre maison, parce que, nous le répétons, vous ignorez tous notre projet, nous avons bien plus à cœur de recommander à ces messieurs, le repos et l'ordre de la ville entière.

« 24 novembre 1848. — P. PP. IX.

« Ce 25 novembre 1848.

« Le ministre de l'intérieur,

« GALETTI. »

— On lit de plus dans un supplément extraordinaire du *Contemporain* :

Rome, 25 novembre 1848.

« Hier, le pape donnait l'assurance au ministre des affaires étrangères, M. le comte Torenzio Mamiani, qu'il était content de son ministère, et qu'il lui avait confié le pouvoir de son plein gré, tandis que M. Mamiani prétendait que le ministère serait prêt à se retirer s'il n'avait pas sa confiance. Maintenant le pape n'est plus dans Rome.

« Eh bien, peuple romain, souviens-toi de ta dignité et de ta gloire. Le ministère, obéissant encore aux ordres laissés par le pape, a pris toutes les mesures convenables à se joindre au conseil des députés et au sénat pour pourvoir aux dispositions les plus urgentes. »

D'après un passager qui était sur le *Mentor*, dit enfin le *Courrier de Marseille*, il ne paraît pas absolument certain que le pape fût à bord du *Tenare*. Ce passager nous a dit que sur l'avis donné au commandant du *Tenare* que le pape était parvenu à sortir de Rome dans la voiture de l'ambassadeur de France, ce navire avait dû quitter Civita-Vecchia pour aller croiser aux environs d'Ostie, à l'embouchure du Tibre, pour recueillir l'illustre fugitif. La circonstance de la non arrivée du *Tenare* à Toulon ni à Marseille, peut faire craindre que le St-Père n'ait pas pu parvenir à s'embarquer.

D'après une autre version que nous avons recueillie dans la journée, le pape se serait dirigé sur Gaète dans les états de Naples; le trajet de Rome à Gaète peut se faire par Albano, Velletri, Terracine, Fondi en 10 ou 12 heures en poste. On suppose alors que le *Tenare* aurait reçu l'ordre d'aller le prendre à Gaète.

Le bruit courait, hier soir, dit la même feuille, qu'une dépêche télégraphique reçue par le général Carrelet, lui enjoignait d'embarquer immédiatement la brigade du général Mollières pour une destination encore inconnue.

L'autorité militaire n'a à sa disposition que la frégate à vapeur le *Magellan* qui a eu l'ordre de suspendre l'embarquement des colons, pour recevoir des troupes à son bord. — Dans la nuit, trois autres frégates à vapeur sont attendues de Toulon avec le matériel d'artillerie de la brigade expéditionnaire. Ces bâtiments pourront, selon toute probabilité, prendre le large aujourd'hui dans l'après-midi.

P.-S. — Minuit. — On nous affirme que les troupes font leurs dispositions pour s'embarquer au point du jour.

Affaires d'Autriche.

AUTRICHE. — Les nouvelles de Vienne sont aujourd'hui beaucoup plus satisfaisantes que celles de ces derniers jours. Un pas très-grand a été fait dans la voie de la conciliation et du retour à une situation plus normale.

Le nouveau ministère s'est constitué avec le concours de M. Bach, membre assez avancé de la gauche, et le ministre le plus capable du dernier cabinet, qui s'était refusé à toutes les instances qui lui avaient été faites pour conserver son portefeuille, ne consentant à entrer que dans un ministère qui pourrait compter sur la majorité de l'Assemblée, c'est-à-dire qu'il présenterait un programme franchement constitutionnel et libéral. Son acceptation du portefeuille de la justice indique donc que le nouveau cabinet veut suivre cette voie, et ce qui est non moins important, c'est que M. le comte de Stadion, qui passait pour représenter l'élément réactionnaire, a vivement insisté pour avoir M. Bach comme collègue, et a fini par vaincre les scrupules de ce dernier.

Le ministre acquiert, par l'adhésion de M. Bach une grande force, et tout porte à croire qu'il trouvera maintenant dans l'Assemblée qui se réunit à Kremsier une majorité prête à le soutenir. C'est donc là un pas très-important fait vers la conciliation des partis.

La *Gazette de Vienne* annonce que l'empereur de Russie a envoyé à Vienne, en mission extraordinaire, son aide-de-camp, le baron Liéven, chargé de remettre au prince de Windischgratz la grand-croix de l'ordre de Saint-Wladimir, et au ban Jellachich celle de Saint-George. On ajoute que la plaque de l'ordre de Wladimir, dont M. Liéven était porteur pour le prince Windischgratz, est la même que celle que l'empereur portait depuis dix ans.

CATALOGNE. — On nous écrit des frontières de la Catalogne, du 22 :

Une nouvelle des plus graves, et qui malheureusement paraît certaine, est parvenue à Barcelone le 19 au soir. La colonne de Manresa, commandée par le brigadier Manzano, forte d'environ 800 hommes, a été enveloppée par une troupe montémoliniste beaucoup plus considérable, et que l'on porte à 2000 hommes sous les ordres de Cabrera, Mirsal, Muchacho, Sargatal, Borges, et les frères Tristany. La perte des troupes de la reine est très-grande : 300 hommes seuls, dont le chef le brigadier Manzano, a été blessé, ont pu s'échapper, le reste a été tué ou fait prisonnier. Le colonel commandant en second a succombé.

Arrestation d'un membre du conseil général de la Haute-Vienne.

On lit dans la *Province* de Limoges du 26 :

Aujourd'hui, avant l'ouverture de la séance du conseil général, les membres s'entretenaient d'un fait dont ils venaient d'être instruits par l'un de leurs collègues : M. Dussoubs-Gaston aîné, membre du conseil, venait d'être arrêté, en vertu d'un mandat d'amener décerné par le parquet de la cour nationale de Poitiers, à la suite de l'instruction relative aux troubles du 27 avril. Cette nouvelle a donné lieu, dans le sein du conseil, à un incident que nous faisons connaître plus bas.

Voici comment s'est produit dans le sein du conseil général l'incident dont il s'agit :

« M. Jourdanneau prend la parole pour demander à M. le préfet ce qu'il y aurait de vrai dans le bruit qui a couru de l'arrestation d'un des membres du conseil général.

« M. le préfet répond qu'il n'a connu cette arrestation que par un des membres du conseil qui l'a donnée comme certaine.

« M. Jourdanneau demande alors que le conseil prenne l'initiative d'un vœu, pour qu'il soit fait une loi qui déclare inviolables les membres des conseils généraux, pendant la durée de leur session à moins de flagrant délit. »

Cette proposition vivement discutée a été adoptée à la majorité de 17 voix.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 28 novembre.

M. Lamoricière. Le budget de la guerre s'élève à 432 millions. C'est presque la moitié du chiffre alloué aux services généraux de l'administration. Je viens vous exposer quelques idées sur la convenance et les moyens de réduire pour l'avenir cette charge exorbitante.

L'armée, sous le gouvernement précédent, était fixée à 560 mille sur le papier; 500,000 en réalité. A cet effectif, il faut ajouter 300 à 400,000 chevaux.

En temps de paix, l'effectif était réduit à 320,000 hommes et 60 à 70,000 chevaux; mais cet effectif a presque toujours été dépassé, soit pour les besoins de l'intérieur, soit pour ceux de la guerre d'Afrique.

La réserve, qui constituait la différence entre le pied de paix et le pied de guerre, ne recevait aucune instruction dans ses foyers, et c'était là un grave inconvénient. Les cadres restaient les mêmes. Dans ces derniers temps, nous avons dû augmenter les bataillons d'une compagnie, et donner un sous-lieutenant de plus à chaque escadron.

Le gouvernement pense encore que les cadres doivent rester toujours entiers. Voici d'ailleurs l'effectif de paix que nous proposons, l'effectif de guerre ne serait pas modifié. L'effectif de paix serait de 290,000 hommes.

Infanterie,	155,000
Cavalerie,	57,000
Artillerie,	28,000
Génie,	6,000
Equipages,	3,000
Gendarm. et corps de sûreté,	24,000
Officiers,	17,000
Total,	290,000

M. le ministre explique les raisons qui lui ont fait élever le chiffre des corps spéciaux en réduisant celui de l'armée de ligne. Il expose ensuite le système qu'il espère pouvoir mettre en pratique l'an prochain, pour alléger de 140 millions les charges du budget actuel, et de 60 millions le budget ordinaire du ministre de la guerre.

Il s'agit d'un système nouveau de réserve, qui ferait de chaque chef-lieu de canton le siège d'un détachement plus ou moins nombreux des hommes de la réserve, avec un cadre d'officiers et de sous-officiers, qui compléterait l'instruction des soldats laissés dans leurs foyers par des exercices et des revues périodiques, de telle sorte que la transition du pied de paix au pied de guerre, amènerait sous les drapeaux non plus des paysans à former à l'exercice, mais des soldats instruits et qui, entrant dans les rangs des bataillons de guerre, seraient immédiatement propres à un bon service.

M. de Hornay. La proposition de M. le ministre est une révolution dans l'armée, j'en demande le renvoi dans les bureaux.

M. le président. M. le ministre de la guerre n'a fait que développer des idées applicables au budget de 1849 seulement; il n'y a pas de décret à discuter, il n'y a pas lieu à renvoi dans les bureaux.

M. Francisque Bouvet débite un long discours contre l'esprit de guerre. Il demande l'établissement d'un grand congrès de la paix universelle; il cite Montesquieu, M. de Bonald, M. de Maistre. La chambre, très-peu nombreuse, ne prête qu'une très-faible attention à ce discours.

La discussion générale est fermée.

M. le rapporteur du comité des finances. En présence de l'état de l'Europe et des nécessités de l'intérieur, le comité n'a présenté aucune réduction sur le budget de la guerre, mais ce qu'il a dû faire pour 1848, il ne peut l'admettre pour 1849, sans proclamer la ruine de nos finances. La guerre, sur le pied actuel, coûterait 530 millions en 1849.

M. le général Lebreton demande sur l'état-major général une réduction applicable au traitement d'un officier général, qui, selon lui, aurait été promu en dehors des prescriptions égales.

On se rappelle que cet incident souleva, il y a quelques semaines, un débat personnel et assez vif dans l'Assemblée. Ici le général Lebreton annonce que pour n'être point accusé de céder à l'excitation de sa mauvaise humeur, il a écrit son discours.

L'orateur se livre, en dépit de ce préambule, à une très-vive diatribe contre M. le sous-secrétaire de la guerre, M. Charras, il rappelle qu'en une circonstance grave, cet officier, écrasé sous le poids de la responsabilité, au lieu de dégager l'Assemblée nationale, serait allé au Luxembourg demander pour agir des ordres qu'il devait ne recevoir alors que de l'impérieuse nécessité des circonstances. (C'était le 15 mai.)

De vives réclamations s'élevèrent : on cria à la personnalité. En l'absence de M. Charras, M. Duclerc demanda la parole.

M. le général Lebreton énumère ensuite les états de service d'un général de brigade nommé par M. le ministre actuel, et qui, sorti de l'école en 1831, capitaine en 1842, n'était que colonel en 1847.

M. le ministre de la guerre veut essayer la justification du colonel Charras, dans la journée du 15 mai; l'Assemblée l'écoute avec très-peu de faveur.

Il est mieux écouté quand il explique la nomination (celle de M. le général Bosquet) dont M. le général Lebreton a voulu démontrer l'illégalité.

Il cite vingt nominations qui ont été faites dans les mêmes circonstances et contre lesquelles il n'a point été réclamé.

M. de Rancé est entendu à son tour; il se plaint qu'on ait peint l'Algérie étant encore en guerre. La réduction demandée par M. le général Lebreton est mise aux voix et n'est pas adoptée. — Le chapitre est voté.

L'Assemblée adopte ensuite les chapitres relatifs à la gendarmerie (22 millions), à la garde municipale (796,000 fr.), au recrutement, à la réserve, à la justice militaire.

M. le ministre annonce la prochaine présentation d'un projet de réorganisation de la justice militaire.

Chap. 9. Solde et organisation des troupes (198,294,017). — Adopté.

Chap. 10. Habillement et campement, 22 millions. — Adopté.

L'Assemblée adopte sans débat les chapitres suivants : Lits militaires, 12 transports généraux, le chapitre 13, remonte générale, 24,192,360 fr.

M. Laussat parle sur la question des haras.

M. de Lamortière exprime l'opinion que les ressources du pays pourront suffire aux remontes; mais jusqu'à présent ses crédits ouverts n'ont pu être épuisés en achat de chevaux de selle.

Le chapitre de la remonte générale est voté.

Chap. 14. Harnachement. — Adopté.

Chap. 15. Fourrages (43 millions). — Adopté.

Chap. 16. Solde de non activité. — Adopté.

Les articles 17 à 27 sont adoptés sans discussion.

Les trois premiers chapitres relatifs à l'Algérie ne donnent lieu à aucun débat.

Le 4^e chapitre. Services civils en Algérie. A propos d'une description de l'Algérie, l'orateur parle de l'ouvrage sur l'Égypte, du sauvage M. de Corbière et du calife Omar. Le chapitre est voté.

Chap. 32. Colonisation en Algérie, 1,655,656 fr.

Chap. 32 bis. Colonisation spéciale, 5,000,000. — Adopté.

Les autres crédits relatifs à l'Algérie sont successivement adoptés.

Les chapitres 1 à 9 de la 2^e section du budget, relatifs aux travaux et aux bâtiments militaires, sont votés à peu près sans discussion.

La séance est levée à six heures moins un quart.

L'ordre du jour de demain indique les interpellations annoncées par M. Joly sur les réfugiés espagnols.

Séance du 29 novembre.

Présidence de M. COMBON V.-P.

À 1 heure et demie la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Joly sur les affaires d'Espagne.

M. Joly. Je viens au nom des réfugiés espagnols faire entendre des demandes d'explication. A l'époque de la révolution de février le gouvernement de la reine d'Espagne envoya un chargé d'affaires à Berlin, pour offrir l'intervention espagnole. Les événements plus forts que les intentions, firent que l'envoyé espagnol apprit à Paris qu'une révolution devait éclater à Berlin. Il reçut ordre de s'arrêter à Paris, d'examiner l'état des fortifications et de se mettre en communication avec l'ambassadeur prussien. Ces avances valurent à l'Espagne la reconnaissance par la Prusse de la reine Isabelle.

Quant aux dispositions de l'Espagne à notre égard elles ressortent de ces faits, c'est l'hostilité.

Toutefois, on voulut reconnaître ces mauvais procédés par de bons procédés.

M. de Lesseps, nommé ambassadeur à Madrid, lié par ses précédents, ne pouvait que continuer sa politique irritante contre les progressistes espagnols. Dès ce moment, il ne pouvait s'établir entre les gouvernements espagnols et français qu'une entente cordiale. Un commissaire spécial a été nommé pour surveiller toute la ligne espagnole. Sa mission consistait à surveiller les menées espagnoles. Je ne la blâme pas sous ce rapport; mais elle a reçu une extension; nous sommes devenus les agents des tueries qui s'exercent en Espagne. Des réfugiés ont été livrés à la police espagnole par la police française.

M. Labrière, ce commissaire, s'est rendu à la Junquière; les réfugiés espagnols ont été victimes de cet agent. Cet exposé n'est pas aventuré. Il résulte d'un exposé contenu dans le journal espagnol l'Heraldo, publié à Madrid.

D'après l'orateur, le concert arrêté entre les 2 gouvernements aurait reçu sa sanction 3 officiers réfugiés sur le territoire français auraient été obligés de rétrograder et auraient été fusillés en Espagne. Des papiers saisis sur ces réfugiés auraient été envoyés par le gouvernement français à celui de Madrid. (Murmures.)

Je n'ai rien à ajouter à ce fait qui me paraît concluant. (Nouveaux murmures.) Je le tiens pour certain jusqu'à ce que M. le ministre d'affaires étrangères l'aura démenti. Ces papiers auraient été saisis à Perpignan. Le tribunal militaire qui a condamné ces trois officiers s'est appuyé de ces papiers pour les convaincre. Preuve que la communication a eu lieu. (Mouvement.)

M. le ministre des affaires étrangères. J'ai hâte de répondre à cette inculpation de papiers saisis sur des réfugiés espagnols et qui, livrés par la police française à l'ambassadeur espagnol, seraient devenus la cause d'événements déplorables. Mon intervention s'est bornée à ceci : d'inviter M. le ministre de l'intérieur à prendre des mesures nécessaires pour empêcher que le territoire français ne devint le rendez-vous de menées contre le gouvernement espagnol. Quant aux papiers saisis, ils ont été mis, par moi, sous clef, dans une armoire où, seul, je mets la main. Ils y sont encore. (Très-bien.) Je ne les ai même pas lus. Il est très-vrai qu'on m'a demandé de les livrer; je m'y suis refusé, ainsi, rien d'exact dans ce qui vous a été dit à cet égard. Quant à la nomination de M. de Lesseps, c'était l'agent de l'ancien gouvernement. (C'est vrai.)

Un membre de gauche : Je demande la parole.

M. le ministre. Mais aucune note défavorable n'existait contre lui; ses antécédents étaient favorables. J'ai pensé que les connaissances des hommes et des choses espagnoles pouvaient être utiles à la République, et je l'ai maintenu à son poste. Des renseignements que j'ai reçus sur M. de Lesseps, j'ai pu induire que M. de Lesseps n'était pas ennemi de la République.

On m'a accusé d'avoir suivi la politique du gouvernement précédent en Espagne.

Nous nous serions trouvés dans la même ornière : c'est l'accusation!

Je pense que le tort du gouvernement précédent a été d'avoir une politique en Espagne. Depuis Louis XIV on s'est imaginé que nous devions avoir toujours quelque intrigue ourdie en Espagne. Cela a été la politique du dernier gouvernement.

J'ai pensé le contraire de cette conduite. Notre politique en Espagne doit consister à n'entrer dans aucun parti, aucune coterie. Notre politique doit consister à n'en pas avoir en Espagne.

M. le ministre de l'intérieur. Mon honorable collègue vous a dit quelle était la politique de la France à l'égard de l'Espagne. Je me borne à la résumer dans un seul mot. La France est en paix avec l'Espagne. Cette situation lui impose des devoirs. Ils consistent à ne pas souffrir que les partis espagnols forment, sur le terrain français des arsenaux, des conspirations contre le gouvernement espagnol. Cette politique n'est pas nouvelle. Elle a été la règle du gouvernement précédent; elle doit être celle de tout gouvernement régulier.

Nous ne souffririons pas que des menées contre la République eussent lieu sur la frontière espagnole. L'Espagne a le même intérêt et le même droit à nous demander la même exclusion. Delà sont venues les mesures prises par le gouvernement français pour empêcher les conspirateurs espagnols d'établir le foyer de leurs intrigues dans le midi de la France, et d'y préparer la guerre civile. Au reste, je puis donner à l'Assemblée la lecture des instructions que j'ai données aux deux agents chargés de surveiller les menées des partis espagnols sur notre territoire.

M. le ministre donne lecture de ces instructions, où sont posés et rappelés tous les principes de politique internationale. Ces instructions sont à la date du 19 novembre.

Quant au droit d'interner les réfugiés espagnols, il est incontestable. On n'a point livré les réfugiés espagnols; on les a internés. Quant à M. Escosura, interné en vertu du droit de la France, il demanda, sous prétexte de santé, à habiter les départements méridionaux. Cette demande lui fut accordée, à la condition qu'il ne se servirait pas de son influence pour inquiéter le gouvernement espagnol. On apprit bientôt qu'il

avait la main dans des expéditions qui ont eu lieu. Le gouvernement français n'a point livré M. Escosura : il l'a interné de nouveau (très-bien.)

M. le ministre répond que tous les papiers saisis sur les réfugiés espagnols sont encore entre les mains du gouvernement français, partant ils n'ont pu servir à la condamnation. Ils n'ont été communiqués à personne. Le gouvernement français a des devoirs difficiles à remplir en ce qui concerne ses relations avec l'Espagne. La surveillance qu'il doit exercer est rendue difficile par les passions des réfugiés, la hardiesse de leurs entreprises. Il ne faut pas ajouter aux difficultés actuelles par des griefs mal fondés. Le gouvernement français a été indulgent envers les réfugiés quand il l'a pu, sans manquer à ses devoirs; quelques agents ont pu montrer un excès de zèle. Mais on n'a montré ni sévérité à l'égard des réfugiés espagnols que lorsqu'on y a été contraint.

M. Joly revient sur ses griefs; il discute, en avocat, les faits rapportés par les deux ministres, et cherche à les mettre en contradiction. Il est souvent interrompu par les mouvements d'impatience de l'Assemblée.

M. Bastide, ministre des affaires étrangères continue. M. Joly vous a dit qu'il n'avait point de politique en Espagne; libre à lui de n'en pas avoir là plus qu'ailleurs.

Une voix : Oh ! comme c'est joli ! (rires)

Autre voix : Joli le calembourg ! (nouveaux rires.)

M. Joly conteste la moralité du sieur Labrière, agent du ministère sur la frontière. Cet agent a été compromis dans une affaire de chantage, de complicité avec le sieur Vidocq, de mémorable célébrité, et il est, en ce moment, impliqué dans une affaire de police correctionnelle.

M. Sénard justifie, en ce qui concerne son administration au ministère de l'intérieur, les actes qui ont été incriminés. Il pense que les inculpations de M. Joly sont aussi mal fondées en ce qui concerne son successeur qu'en ce qui concerne ses propres actes.

Voix nombreuses : L'ordre du jour, l'ordre du jour est prononcé.

M. Crémieux dépose le rapport du comité de la justice relativement à sa proposition sur la responsabilité du président de la République. Il demande la discussion pour lundi (Réclamations).

M. Bineau demande qu'elle ne s'ouvre qu'après le budget. La discussion aura lieu après celle du budget. La suite de l'ordre du jour appelle la délibération sur le budget de la marine.

La discussion générale est ouverte.

M. Lacrosse rappelle de quelle importance il est pour la France de ne pas laisser déchoir sa marine. Cependant M. le ministre a réduit les 30 compagnies d'artillerie de marine à 25. L'effectif a été diminué en proportion, c'est déjà un grand mal. Mais au point de vue financier, l'économie qui était le prétexte de cette réduction n'a pas même été effectuée. L'économie sera tout au plus de 300,000 f. La nouvelle organisation permettait d'en réaliser une plus considérable. Pour une économie aussi mesquine, ce n'était pas la peine de changer l'organisation et de compromettre notre sécurité dans l'avenir en cas de guerre.

L'orateur renvoie M. le ministre de la marine au Moniteur d'aujourd'hui qui contient d'excellentes maximes en fait d'organisation militaire. Il espère que cette désorganisation de plus du quart de l'artillerie de marine ne sera pas permanente.

La séance continue.

Nouvelles locales.

Hier, a eu lieu à la Rotonde une réunion électorale préparatoire, ou la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte a été proposée. Le bureau provisoire a présenté à l'assemblée le citoyen Cassius-Boyer, commandant de la garde nationale de Toulon et délégué du comité central de Paris, dans le midi de la France. L'Assemblée composée de plus de quinze cents personnes de toutes conditions, a accueilli avec un véritable enthousiasme la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte et des applaudissements sans fin, auxquels se mêlaient confondus, les cris de Vive la République! Vive Napoléon! ont accueilli la lecture du manifeste de Louis-Napoléon. C'est ce soir que le comité électoral doit se constituer définitivement.

— Un violent incendie a eu lieu hier soir, montée du Garillan, 5, sur les dernières. Pour sauver les habitants, on a été obligé de les descendre avec des cordes.

— C'est ce soir que doit avoir lieu le bal donné au profit des indigents, par la société de bienfaisance des artistes de Lyon, dans le beau salon de M. Sanaoze, Avenue de Vendôme, aux Brotteaux. La société faisant tous les frais, la recette brute sera versée entre les mains de qui de droit.

C'est un moyen de soulager quelques misères tout en se procurant du plaisir.

Prix du billet un fr.

Le nommé Joseph Claravat, âgé de 30 ans; né Quincieux (Isère.) a été retiré des eaux du Rhône où il s'est précipité volontairement.

Ce jeune homme faisait partie de l'ex-garde mobile de Lyon. Avant de se jeter au Rhône, il a remis à un employé de l'octroi de service sur l'un des pontons du Rhône, son livret et d'autres pièces; pendant que celui-ci les examinait, Claravat a accompli son funeste dessein.

Quatre enfants n'ont dû la vie qu'au courage de plusieurs citoyens, nous regrettons de ne pouvoir faire connaître leur noms.